

## PROCES VERBAL

### Réunion du Comité syndical du 24 mai 2022 – 20h00

En présentiel et en visio conférence

Annemasse Agglomération  
(11 avenue Emile Zola – Annemasse)

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU - Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Patrice DUNAND – M. Max GIRIAT, suppléant de M. Jean-François OBEZ

– **Thonon Agglomération**

Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - M. Serge BEL, suppléant de M. Jean-Claude TERRIER - M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Christophe SONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

– **Communauté de communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET - Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à M. Christian DUPESSEY - Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN

– **Communauté de Communes Faucigny-Glières**

M. Stéphane VALLI

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT

**Excusés** : M. Patrice DUNAND – Mme Christine DUPENLOUP – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M. Gabriel DOUBLET - M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Carole VINCENT – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Yves BROISIN – M. Régis PETIT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

## **I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Denis MAIRE est désigné secrétaire de séance.

## **II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 AVRIL 2022**

Le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 21 avril 2022 est approuvé.

## **POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT**

Les délégués du Comité syndical n'ont pas de questions relatives aux travaux du Bureau dont les principaux sujets sont abordés dans le cadre de la présente séance.

## **III. GRAND GENEVE**

### **POINT N°1 – ACTUALITES TRANSFRONTALIERES**

- **Présentation de l'Etude de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) sur les impacts du télétravail frontalier – mai 2022**

*Monsieur Christian DUPESSEY donne la parole à Monsieur Jean RUBIO, chargé de mission de la MOT qui a été convié à présenter l'étude réalisée. Cette enquête a été commandée par une dizaine d'adhérents à la MOT dont le Pôle métropolitain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou encore le Canton de Genève.*

*La présentation de cette étude est annexée au présent compte-rendu.*

*Le Président rappelle que depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, la France et la Suisse ont conclu différents Accords dérogatoires, tant en matière fiscale que d'assurances sociales, permettant la généralisation du télétravail pour les travailleurs frontaliers.*

*Ces Accords prennent fin le 30 juin prochain. Au-delà de cette date, aucune perspective n'est donnée à ce jour. Le régime « ordinaire » s'appliquera. Il propose donc aux délégués du Comité syndical de prendre une motion afin de marquer officiellement la position du Pôle métropolitain et suggérer des pistes de réflexions quant aux mesures à mettre en place.*

*Monsieur Denis MAIRE attire l'attention des élus sur les effets « rebonds » du télétravail. Il explique que la généralisation du télétravail peut avoir des effets sur les travailleurs et le territoire de manière plus globale. En effet, la distance entre les lieux d'habitats et d'emplois s'élargit de plus en plus avec le télétravail. Ce phénomène peut à terme avoir un impact sur l'aménagement du territoire et sur la mobilité. Il faut donc cibler les bénéficiaires du télétravail tout en s'interrogeant sur ses répercussions.*

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES s'interroge sur le bilan financier du télétravail présenté dans l'étude qui semble particulièrement mauvais. Il rappelle que le télétravail a permis aux habitants de regagner du pouvoir d'achat notamment grâce à la réduction des frais de déplacement. Ce pouvoir d'achat qui plus est, bénéficie à l'économie locale puisque les personnes en télétravail consomment sur leur territoire. Enfin, il suggère d'être vigilant quant aux propositions relatives à la fiscalité. Il ne faudrait pas que les mesures mises en place puissent remettre en cause l'accord sur la compensation franco-genevoise.*

*Pour répondre à la question de Monsieur Pierre-Jean CRASTES sur le bilan financier, Monsieur Jean RUBIO indique que ce sujet n'a pas été approfondi. Il s'agit ici d'une estimation.*

*Monsieur Hubert BERTRAND partage l'avis de Pierre-Jean CRASTES. Il ne faut pas remettre en cause les accords de 1973 avec le système de fiscalité.*

*Monsieur Christian DUPESSEY partage également cette remarque. Il précise que le débat sur le télétravail est un débat non pas uniquement entre la France et la Suisse mais bien entre la France et ses pays voisins.*

*Monsieur Christian DUPESSEY souligne la nécessité de veiller à ce que le télétravail ne puisse pas créer une concurrence directe pour les entreprises de notre territoire. Le télétravail ne doit pas constituer une possibilité de délocalisation. C'est pourquoi il faut envisager de délimiter un périmètre géographique.*

*Monsieur Benjamin VIBERT souligne que s'il n'y a pas de télétravail, cela aura aussi un impact sur l'embauche pour les frontaliers et la compensation financière genevoise. Il pense qu'il faut trouver un équilibre.*

*Monsieur Pierre-Jean CRASTES soutient aussi le principe d'une dérogation pour le télétravail, comme pour le Luxembourg, sans que cela n'impacte les Accords de 1973.*

## MOTION

Depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, la France et la Suisse ont conclu différents Accords dérogatoires, tant en matières fiscales que d'assurances sociales, permettant la généralisation du télétravail pour les travailleurs frontaliers.

Ces Accords prennent fin le 30 juin prochain. Au-delà de cette date, aucune perspective n'est donnée à ce jour. Le régime « ordinaire » s'appliquera.

Ce dernier comporte de nombreuses incertitudes, essentiellement sur le plan fiscal. La fin du télétravail pour les travailleurs frontaliers est donc programmée dans la quasi-totalité des entreprises romandes et dans l'ensemble des administrations publiques, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La crise sanitaire et la généralisation du télétravail depuis deux ans ont considérablement accéléré la transformation numérique de notre société. Le télétravail constitue désormais une nouvelle forme d'organisation des entreprises.

Une récente étude de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (*« Impacts du télétravail frontalier, le télétravail frontalier : du marginal à l'indispensable », avril 2022*) l'atteste. Le télétravail s'est largement diffusé auprès des travailleurs frontaliers. Au sein du Bassin Lémanique, il concerne plus de 40 000 travailleurs frontaliers des Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie selon les chiffres 2021. Pris à l'échelle des six départements frontaliers de la Suisse, ce sont près de 50 000 travailleurs frontaliers concernés.

Les différentes analyses européennes, nationales ou locales le prouvent : le télétravail – hors période extraordinaire de gestion de la crise sanitaire - permet, une réduction significative du nombre de déplacements quotidiens et surtout des kilomètres parcourus.

Il constitue un levier important en matière de qualité de l'Air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de santé publique. A titre de comparaison, appliquer au nombre actualisé de travailleurs frontaliers du Canton de Genève et du Canton de Vaud, un jour de télétravail correspond pratiquement au nombre d'usagers quotidiens du Léman Express.

Au-delà, le télétravail s'il est bien encadré, est source de bien-être et de cohésion en favorisant les temps sociaux au lieu de résidence. Pour les entreprises, il permet aussi de redéfinir et réduire les m<sup>2</sup> de bureaux et de foncier nécessaires.

Le télétravail constitue donc une modalité de mise en œuvre de la trajectoire zéro carbone et de la transition écologique du Grand Genève et du Genevois français.

Pour autant, les élus du Pôle métropolitain ont pleinement conscience que le télétravail frontalier, sans limite de temps, constitue une forme de distorsion de concurrence pour les entreprises du Genevois français et plus globalement des Départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Il doit donc être régulé et encadré.

Depuis plusieurs semaines à présent, les autorités genevoises, vaudoises et françaises œuvrent, aux côtés des parlementaires de notre territoire, à trouver les solutions permettant de poursuivre le télétravail frontalier selon des limites à convenir entre la France et la Suisse.

La perspective d'Accords pérennes sur le télétravail semble toutefois difficile d'ici le 30 juin.

Dans le prolongement de la Conférence de presse du 22 mars dernier et des différentes prises de position du Pôle métropolitain du Genevois français sur cette question, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPELE** les Gouvernements français et suisse à construire une solution transitoire au-delà du 30 juin 2022, applicable le temps de trouver et conclure des Accords pérennes ;

Cette solution transitoire pourrait, en matière fiscale, reposer sur un seuil de tolérance aligné sur le seuil applicable en matière d'assurances sociales.

- **APPELE** les Gouvernements français et suisse à construire, en parallèle, des Accords pérennes en matière fiscale et en matière d'assurances sociales tenant compte de l'évolution de la place du télétravail dans l'organisation des entreprises, de ses effets positifs en matière de compétitivité économique, de bien être des salariés, de qualité de l'Air, de mobilité et de transition écologique.

- **PROPOSE** dans le cadre de l'élaboration de ces accords pérennes, de travailler à une double limite au télétravail frontalier :
  - Une limite de temps de télétravail frontalier, comprise entre 25% et 40% d'un équivalent temps plein (ETP) ou d'un nombre de jours de travail correspondant, afin d'éviter les effets de distorsion de concurrence avec les entreprises françaises ;
  - Une limite géographique, réservée aux départements frontaliers d'un Etat étranger, afin de contenir le phénomène frontalier et éviter des contre-effets en matière de mobilité, de pression foncière et d'étalement urbain.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à saisir, dans les meilleurs délais, Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement de la République française de ces propositions.

*Monsieur Benjamin VIBERT approuve pleinement cette motion et plus particulièrement l'équilibre proposé sur la limite du temps de travail entre 25 et 40% d'un ETP.*

*Monsieur Denis LINGLIN partage cet avis et souligne les avantages économiques, sociaux et environnementaux.*

*Monsieur Hubert BERTRAND soutient également la proposition de motion et confirme qu'il faut négocier sur cette base avec l'Etat français et le Canton de Genève.*

*Monsieur Gérard PAOLI explique que l'Etat français n'acceptera jamais plus que 25% du temps de travail. Il appréhende aussi la réaction des entreprises françaises et suisses qui verront leur gestion de personnel se complexifier.*

*Monsieur Christian DUPESSEY indique que lors de la conférence de presse, les représentants des entreprises suisses semblaient favorables à un télétravail quasi intégral. Les Cantons de Vaud et Genève seraient également d'avis de poursuivre la dérogation actuelle en parallèle du travail à mener sur la mise en place d'une réglementation.*

*Madame Isabelle HENNIQUAU explique que les entreprises suisses continueront à inciter leurs employés suisses à poursuivre le télétravail. Les frontaliers seront alors pénalisés si la dérogation n'est pas maintenue.*

*Monsieur Benjamin VIBERT demande à ce que la proposition de limite de temps de télétravail entre 25 et 40% n'implique pas de double fiscalité. Le Président confirme que cet aspect a bien été pris en compte.*

*Madame Chrystelle BEURRIER approuve cette motion. Elle souhaite savoir si les autres partenaires ont proposé des limites similaires aux nôtres.*

*Monsieur Christian DUPESSEY indique que le CRFG ne s'est pas encore officiellement positionné sur le sujet. Lors du débat mené dans le cadre de l'IPC du 12 mai dernier, la limite des 25% a été proposée par les partenaires français. Quant à la limite géographique, cette mesure est portée essentiellement par le Pôle métropolitain.*

*Madame Chrystelle BEURRIER insiste sur la nécessité de fixer une limite géographique.*

*Monsieur Christian DUPESSEY indique que les autres régions frontalières françaises proposent également cette limite géographique.*

*Monsieur Denis LINGLIN indique que le télétravail aura de larges répercussions sur les modes de vie dans les années à venir.*

*Madame Isabelle HENNIQUAU indique que la référence au 25% n'est pas adaptée car elle représente 1.25 jour de télétravail. Monsieur Frédéric BESSAT précise que cette référence est liée à l'accord actuel avec la sécurité sociale. Il serait effectivement plus cohérent de se référer à un nombre de jour plutôt qu'à un pourcentage.*

- **Retour sur la réunion de l'Instance Politique de Coopération (IPC) du 12 mai 2022**

*Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance du 12 mai dernier et s'attarde sur le point n°2 concernant la question sanitaire du Grand Genève.*

### **Ordre du jour**

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance de l'IPC du 2 décembre 2021 et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Coopération sanitaire transfrontalière : point de situation**

Lors de cette séance, Monsieur Christian DUPESSEY a indiqué que la situation sanitaire du bassin de vie transfrontalier devient récurrente et non plus conjoncturelle. La pénurie de personnel n'est pas uniquement liée à la crise sanitaire. Elle existait déjà avant la pandémie et s'est aggravée avec celle-ci.

Aussi, il est indispensable de former d'avantage le personnel soignant de part et d'autres de la frontière. Dans cette optique, plusieurs pistes sont actuellement envisagées :

- Imposer trois années de services sur le territoire français à la sortie de formation ;
- Fixer une limite de dix années de services en Suisse ;
- Engager une réflexion précise sur le parcours de soin du Pays de Gex.

Monsieur le Président précise que seul le Pôle métropolitain a été force de proposition. Toutefois l'ARS Monsieur Mauro Poggia conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé du Canton de Genève ont approuvé la nécessité d'approfondir le développement de la formation transfrontalière. Il ajoute que le parcours des soins frontaliers a été pris en considération dans le cadre de la loi 3DS.

Par ailleurs, Monsieur Christian DUPESSEY a proposé de travailler sur une convention d'engagement politique pour toutes les questions relatives à la formation du personnel soignant et au parcours de soin transfrontalier.

La prochaine commission santé du CRFG qui se tiendra avant l'été traitera de ce sujet.

Monsieur Gérard PAOLI confirme la nécessité de former davantage, toutefois la formation dure trois ans. Or, il est indispensable de solutionner la situation rapidement et de permettre l'accès aux services de santé suisses pour le Pays de Gex. Il rappelle que les conditions de travail pour le personnel de santé sont déplorables en France ce qui explique aussi le manque de personnel.

Madame Isabelle HENNIQUAU rappelle que les agences de placements sont sollicitées par les hôpitaux qui débauchent le personnel français bien que des accords soient mis en place pour éviter de débauchage du personnel français.

**3. Télétravail frontalier : discussion sur les enjeux et restitution des études de la MOT et de arcjurassien.ch**

**4. Validation du programme de travail de l'OST**

**5. Rapport d'activité du CRFG**

**6. Divers**

- **Retour sur le Bureau du GLCT Grand Genève du 19 mai 2022**

Monsieur le Président reviendra sur les principaux sujets abordés lors de cette séance dont l'ordre du jour est précisé ci-dessous.

### **Ordre du jour**

**1. Validation du relevé de décision du Bureau du 3 mars 2022**

**2. Aménagement du Territoire**

#### **2.1 Vision Territoriale Transfrontalière – Information**

Monsieur Vincent SCATTOLIN a rappelé l'importance des travaux qui seront menés dans le cadre des ateliers PACA. Ces derniers permettent d'impliquer les élus locaux dans les réflexions menées pour l'élaboration de la Vision Territoriale Transfrontalière.

La première journée de lancement se tiendra le 13 septembre prochain. Monsieur Christian DUPESSEY invite les délégués à se mobiliser pour participer à cette séance.

**3. Transition écologique**

#### **3.1 PACTE Grand Genève en transition - Discussion**

Monsieur le Président indique que la Région de Nyon, le Pôle métropolitain, le Conseil départemental de l'Ain, la Ville de Genève, le Canton de Genève et le Canton de Vaud ont confirmé leur souhait de maintenir le calendrier initial avec une adoption de la charte en juin et une signature à l'automne au plus tard. La Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie ne se sont pas exprimés officiellement.

#### **3.2 AETE**

*Cf point plus bas.*

#### **4. Communication**

##### **4.1. Les 10 ans du Grand Genève – Proposition d'une action de communication**

*Monsieur Christian DUPESSEY informe les délégués du Comité syndical que le nom du Grand Genève fête cette année ses 10 ans. Il est donc envisagé d'organiser un évènement à cette occasion qui se tiendra certainement dans le cadre des Assises transfrontalières des élus prévues en novembre prochain.*

#### **5. Divers**

### **POINT N°2 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU POLE METROPOLITAIN A LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE L'EVOLUTION DE LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE**

Considérant la délibération du Comité syndical n° CS2017-70 du 14 décembre 2017 relative à l'enquête publique portant sur le Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (PSIA) de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Bureau n° BU2019-11 du 11 octobre 2019 relative à l'enquête publique sur la demande d'approbation de plans et de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Comité syndical n° CS2019-38 du 29 novembre 2019 demandant l'association du Pôle métropolitain du Genevois français aux instances de gouvernance concernant le développement de l'aéroport ;

Considérant le Courrier de l'Etat et République du Canton de Genève du 3 août 2020 relatif à la procédure de consultation de l'avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève ;

Considérant la délibération du Bureau n°BU2020-11 du 25 septembre 2020, donnant, sous réserve des compléments énoncés dans la dite délibération, un avis favorable à cet avant-projet de loi de mise en œuvre de l'initiative populaire 163 « Pour un pilotage démocratique de l'aéroport international de Genève – Reprenons en main notre aéroport » modifiant la loi sur l'aéroport international de Genève ;

Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'Aéroport international de Genève (L.12879), la République et Canton de Genève a décidé d'instaurer une commission consultative officielle pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEPa), en remplacement de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA) ; (cf courrier adressé le 13 avril 2022 par l'Etat et République du Canton de Genève).

Aussi, conformément à l'article 25 de ladite loi, la CCAEPa comprend 20 membres dont un représentant du Pôle métropolitain du Genevois français. Cette commission doit être composée comme suit :

- 1 conseiller d'Etat chargé de l'établissement (= Président de la commission)
- 6 représentants actifs au sein des communes genevoises sur le territoire desquelles s'étendent les zones de bruit de la plateforme aéroportuaire, proposés par l'Association des communes genevoises
- 2 représentants des communes françaises concernées, proposés par la sous-préfecture de Gex
- **1 représentant du Pôle métropolitain** du Genevois français
- 2 représentants des associations de protection de l'environnement
- 2 représentants des associations des riverains de la plateforme aéroportuaire ;
- 1 représentant des associations économiques
- 1 représentant des services de la navigation aérienne
- 1 représentant des compagnies aériennes utilisant la plateforme aéroportuaire ;
- 1 professionnel de la navigation aérienne (pilote de ligne)
- 1 représentant de l'aviation générale
- 1 architecte ou ingénieur acousticien

#### **Rôle de la commission consultative :**

- Permettre les échanges d'informations et la concertation nécessaires entre l'établissement, les communes riveraines et leur population, les associations dont l'activité est en lien avec des politiques

publiques connexes à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire et les utilisateurs, soit en particulier les compagnies aériennes, de même que les services chargés du contrôle aérien ;

- Traite des questions relatives aux impacts environnementaux et territoriaux liées à l'exploitation de l'établissement, en particulier les nuisances sonores, la qualité de l'air et la desserte terrestre, et formule tout avis et proposition au Conseil d'Etat ;
- Assure un traitement équilibré des intérêts des parties prenantes de l'ensemble de la région franco-suisse concernée et veille à ce que l'établissement tienne compte, dans son activité, des objectifs de protection de l'environnement ;
- Donne son avis sur le bilan écologique de l'aéroport ;
- Préavise la stratégie et le plan d'affaire à moyen et long terme, et présente chaque année un rapport sur ses activités au Conseil d'Etat, qui en prend acte.

Cette commission doit en particulier donner un avis sur toute question concernant le bruit provoqué par les aéronefs utilisant la plateforme aéroportuaire ou survolant le canton.

Cette commission consultative prendra effet à partir du mois 1<sup>er</sup> juillet 2022 et se réunira environ une fois par semestre. Aucune indemnité n'est prévue pour les membres de celle-ci.

Au regard des enjeux considérables que constitue le développement de la plateforme aéroportuaire pour notre territoire, il est proposé de saisir cette opportunité de siéger au sein de cette commission et de désigner au sein du Comité syndical un représentant du Pôle métropolitain qui portera la voix des élus du Genevois français.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT (Code général des collectivités territoriales), le Comité syndical décide à l'unanimité, de procéder à l'élection au scrutin public.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Monsieur Vincent SCATTOLIN, Premier Vice-président du Pôle métropolitain, comme représentant du Pôle métropolitain du Genevois français qui siègera au sein de la commission consultative officielle pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEP) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président et le représentant désigné, à poursuivre toute formalité administrative qui serait nécessaire pour la mise en place de cette commission.

*Monsieur Christian DUPESSEY explique que par accord entre les Préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie, il est proposé que le Maire de Ferney-Voltaire, et un représentant d'une commune de Thonon Agglomération soit également désignés. Le Sous-préfet de Saint-Julien-en-Genevois prendra attache auprès de Thonon Agglomération pour les suites à donner.*

*Madame Marie-Pierre BERTHIER, qui siège depuis longtemps dans les instances de l'aéroport, rappelle l'impact du développement de l'aéroport à la fois en matière de santé et d'environnement. Elle cite les nouvelles trajectoires envisagées qui créeront une pollution supplémentaire visuelle et sonore. Elle souligne aussi l'augmentation prévues du nombre de vols.*

#### **IV. TRANSITION ECOLOGIQUE**

##### **POINT N°1 – PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYANE (DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL)**

Le Genevois français est labellisé « Territoire à Énergie Positive » (TEPos) depuis 2015. Les collectivités membres du Pôle métropolitain se sont ainsi engagées à produire plus d'énergies locales et renouvelables qu'elles n'en consomment, ce qui implique une plus grande sobriété et efficacité énergétiques. Depuis 2018, le Pôle métropolitain du Genevois français coordonne et anime la construction des Plans d'actions Climat, Air, Energie (PCAET) de ses 8 intercommunalités membres. Ces plans d'actions sont de véritables outils opérationnels pour mettre en œuvre la transition écologique du bassin de vie.

A l'échelle transfrontalière, depuis 2020, le Pôle métropolitain est engagé dans le projet « Grand Genève en Transition ».

Le Syane, est un « Syndicat mixte ouvert » ayant actuellement pour adhérents, le Département de la Haute-Savoie, les communes de la Haute-Savoie et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP).

Le Syane, acteur opérationnel de l'énergie et du numérique, agit depuis plus de 10 ans en faveur de la transition énergétique et numérique, à travers ses actions sur les réseaux et de nombreux services associés. Il apporte son expertise, initie des projets innovants et accompagne les collectivités du territoire de la conception à la réalisation et au suivi de leurs actions.

Doté de 7 compétences statutaires, le Syane est autorité organisatrice des services publics de distribution de l'électricité et du gaz. Il intervient également sur l'éclairage public et urbain, les réseaux de chaleur et de froid, la production et la distribution d'énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, les bornes de recharge pour véhicules électriques, et mobilité propre, le déploiement de la fibre optique et les services numériques.

Le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane ont souhaité renforcer leur partenariat pour accélérer la transition énergétique, en premier lieu par un encouragement à la sobriété et la maîtrise des consommations, mais aussi en permettant d'augmenter et d'accélérer la production des énergies renouvelables.

La présente convention cadre définit les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane. Elle vise à :

- la mise en place d'un contrat chaleur renouvelable ;
- le partage de données pour améliorer la connaissance et le suivi de la trajectoire énergétique ;
- la mise en place d'un cadre de collaboration avec les collectifs citoyens de production d'énergie renouvelable ;
- l'accompagnement des collectivités à la gestion de l'éclairage urbain, notamment dans le cadre de l'opération « La nuit est belle ! ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** les termes de la présente convention cadre entre le Syane et le Pôle métropolitain du Genevois français
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le document et à engager toutes les procédures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

*Monsieur Denis LINGLIN souhaiterait que soit employé le terme énergie durable car le terme renouvelable est synonyme de local.*

*Monsieur Denis MAIRE s'interroge sur la teneur de cette convention de partenariat et la plus-value du Pôle métropolitain au-delà du partage de données.*

*Monsieur Hervé VILLARD explique qu'il n'y a pas de contrepartie financière avec le Syane. Le Pôle métropolitain se concentrera sur des questions stratégiques et sur un périmètre plus large pour l'énergie renouvelable. L'objectif est de converger et d'avancer avec les communes et le Syane. Cette convention vient finalement officialiser un partenariat qui s'est établi ces dernières années avec le Syane.*

## **POINT N°2– ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE : POINT D'INFORMATION IN, OFF ET CARREFOUR DES METIERS : RAPPEL PROGRAMME, TEMPS FORTS, TEMPS INAUGURAU**

*En l'absence de Monsieur Sébastien JAVOGUES, Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le point d'information suivant.*

### **1. Programmes de l'édition 2022**

#### **a. Les plénières**

*Monsieur le premier Vice-Président présente tout d'abord le programme de ces trois journées composées de 17 plénières.*

- **Le mardi 31 mai** – « Du global au local : tous impliqués, tous responsables »
- **Le mercredi 1er juin** – « Changement de comportements : clés de lecture et leviers »
- **Le jeudi 2 juin** – « Le temps de l'engagement »

*Il explique qu'il a été décidé d'ouvrir les plénières du jeudi après-midi au grand public. En effet, une opportunité de dernière minute s'est présentée. La 23<sup>e</sup> édition des Assises accueillera la Commission Nationale du Débat Public le jeudi et 15h00 – 16h15 en présence de Madame Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP.*



Une communication spécifique et locale (Grand Genève) débutera fin de semaine prochaine pour attirer du monde sur cette ½ journée.

### **b. Les ateliers**

Le programme des ateliers est finalisé. Au total, 114 ateliers se succéderont sur des thématiques très variées : accompagnement au changement, urbanisme, bâtiment, déchets, énergie renouvelables, habitat, numérique ou encore la qualité de l'air.

### **c. Les visites**

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente les six visites programmées :

- Green Gas (Viry) : méthanisation agricole,
- Réseau d'énergie (Ferney-Voltaire / Prévessin-Moëns) : chaleur fatale et smart grid,
- ZAC Etoile (Annemasse) : aménagement durable / mobilité,
- ZIBAY ECOPARC (Bois de Bay) : écologie industrielle / économie circulaire,
- Quartier de l'Etang (Vernier) : éco-quartier e
- Génilac (Genève, station du Vengeron) : hydrothermie.

### **d. Le Carrefour des métiers**

Il indique que l'édition 2022 du Carrefour des métiers promet un programme dense et de qualité. Celui-ci permettra aux jeunes de 14 à 17 ans, aux jeunes diplômés, aux salariés en reconversion et aux demandeurs d'emploi d'avoir une vision précise des métiers, de l'emploi et des formations dans 4 grands domaines de la transition énergétique.

Par ailleurs, des parcours ont été conçus pour optimiser la venue des élèves et la jauge possible. Aussi, huit ateliers à destination des professionnels se dérouleront le mardi 31 mai avec pour but d'analyser l'évolution des métiers et les besoins en compétences.

Le mercredi 1<sup>er</sup> juin, des ateliers « conseils en recrutement » à travers différentes thématiques seront mis en place. Environ 300 personnes (demandeurs d'emploi, personnes en reconversion professionnels) sont attendues.

## **2. Le OFF des Assises**

Cette année, plus de 180 animations seront proposées du 10 mai au 5 juin par les acteurs et actrices du territoire du Grand Genève. Pas moins de 100 structures réparties sur l'ensemble du Grand Genève ont participé à l'élaboration de ce programme.

## **3. Village de la Transition énergétique et partenaires**

Monsieur Vincent SCATTOLIN souligne l'importante collaboration qui a été mise en œuvre pour cette édition puisqu'au total, une trentaine de partenaires soutiennent les Assises.

D'ailleurs, plus de vingt seront présents sur le Village de la Transition Energétique. Des temps forts et des animations auront lieu tout le long de ces trois jours : pitch, signatures de convention, accueil des élèves du carrefour des métiers.

## **Stand du Pôle métropolitain du Genevois français et de ses partenaires Enedis, SYANE, SIEA.**

Il rappelle qu'un fil rouge "de la Nuit vers le Jour" autour de la sobriété énergétique et des énergies renouvelables locales a été retenu. Le stand est découpé en deux zones : l'une sur la nuit autour de la sobriété énergétique en lien avec l'extinction de l'éclairage public et avec la trame noire transfrontalière ; l'autre sur le jour, ses énergies solaires et autre mix énergétique ainsi que sur les données énergie à l'usage des collectivités.

## **4. Communication**

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle que les intercommunalités constituent des relais fondamentaux pour s'assurer de la venue de nombreux congressistes. Un kit de communication a été envoyé aux équipes techniques pour relais.

## **5. Participation aux Assises**

Il rappelle qu'une invitation est parvenue à l'ensemble des membres titulaires du Comité Syndical et aux Présidents d'EPCI membres du Genevois français.

## 6. Ressources humaines

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle que les Assises sont également une opportunité pour les équipes de bénéficier d'un temps d'échange et de formation en contrepartie d'un appui logistique qu'elles apportent sur site lors de l'événement. La mobilisation des ressources humaines est essentielle à la réussite de cet événement transfrontalier majeur dans le Grand Genève.

## V. ADMINISTRATION GENERALE

### POINT N°1 – ETAT D'AVANCEMENT DE LA FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE 2020-2026

Monsieur le Président, au regard de l'heure tardive, et de l'absence excusée de certains Vice-présidents, propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance qui sera notamment consacré au vote du budget supplémentaire.

## VI. DIVERS

- Prochaines instances du Pôle métropolitain

Monsieur le Président rappelle les dates des prochaines séances :

**Bureau** : vendredi 10 juin 2022

**Comité syndical** : vendredi 01<sup>er</sup> juillet 2022 de 12h à 14h (remplace la date initiale du 30 juin)

- Evènements à venir

Monsieur Vincent SCATTOLIN rappelle la tenue des Webinaires du Grand Genève à destination des élus et techniciens du territoires permettent de s'approprier le fonctionnement du Grand Genève à travers des thématiques transfrontalières.

- **14 juin 2022 de 13h à 14h** : « Comment l'aménagement peut contribuer à la transition écologique » présentée par Madame Christine Girod, Responsable du Département du Territoire au sein du CODIR de Région de Nyon et Syndique de Gland (VD)
- **06 septembre 2022 de 13h à 14h** : « La démarche Vision Territoriale Transfrontalière » présentée par Monsieur Vincent Scattolin, Premier Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français

Monsieur Christian DUPESSEY rappelle l'organisation de deux évènements culturels :

- **Festival EXPLORE du 14 au 19 juin 2022** : EXPLORE est un festival citoyen qui engage la population à réfléchir aux enjeux de la transition écologique, à travers une série d'événements. Il s'agit d'un festival transfrontalier initié par le Canton de Genève et dont le Pôle métropolitain est partenaire. Dans ce cadre, deux évènements auront lieu sur le Genevois français, en partenariat avec les communes de Bonneville et d'Ambilly :
  - **Samedi 18 juin 2022 à Bonneville** : expo photo Visages du Léman Express et mobilité
  - **Samedi 18 juin 2022 à Ambilly** : promenade sensible et citoyenne sur les berges du Foron
- **JAZZ ON THE WATER**, projet porté par Château Rouge, ce projet transfrontalier vise à réunir environ 100 musiciens et choristes amateurs entre 15 et 30 ans, en formation de la Haute-Savoie, de l'Ain, des cantons de Genève, Valais et Vaud. Jazz on the water s'engage en partenariat avec JazzContreband.

L'appel à projets auprès des jeunes élèves de musiques de l'ensemble du secteur concerné est en cours auprès des écoles et conservatoires de musique, un courrier du Pôle métropolitain a été envoyé aux communes concernées.

- Juillet 2022 : stage de trois jours d'improvisation et de cohésion avec les élèves musicien-ne-s à Evian.
- Septembre à décembre 2022 : répétitions.
- Décembre 2022 à février 2023 : 5 représentations : Annemasse (74), Genève (GE), Lausanne (VD), Divonne (01) et Monthey (VS).

Enfin, Monsieur le Président conclut cette séance en informant les délégués du Comité syndical de l'organisation des Assises transfrontalières des élus, le 17 novembre prochain. Il demande aux élus de réserver cette date. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement.

**La séance est levée à 22h00**